



## Retraités, salariés en maladie, privés d'emploi

### **NOUS NE SOMMES PAS DES FRAUDEURS !!**



Le président de la république n'a de cesse de stigmatiser les salariés qu'ils soient actifs, retraités ou privés d'emploi, en les considérant comme des « voleurs » potentiels, alors que dans le même temps, la fraude aux cotisations sociales pratiquée par les employeurs ne serait qu'une « tricherie ».

Il y a là une volonté manifeste de créer un écran de fumée devant les mesures d'austérité en cours et à venir. Il s'agit de faire porter une fois de plus la responsabilité de la crise financière par les salariés.

Les dernières victimes en date de cette campagne sont les retraités « longue carrière » qui ont racheté des trimestres afin de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé dans le cadre de la loi Fillon 2003. Ils ont été aidés pour constituer leurs dossiers par les organismes sociaux, parfois même par leurs employeurs qui voyaient là une opportunité de diminuer les effectifs.

Le gouvernement qui a durci les conditions de départ en 2008 voudrait que les nouveaux critères s'appliquent à des retraités qui ont constitué leurs dossiers avant cette date, au prétexte qu'ils auraient donc fraudé. C'est scandaleux et contraire à la loi française ! Les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Melun et Vannes se sont déjà prononcé contre cette rétroactivité scandaleuse et ont rétabli des retraités dans leurs droits.

Ainsi de nombreux retraités qui ont bénéficié de ces départs anticipés, ont aujourd'hui reçu des injonctions de la CARSAT Aquitaine, à rembourser les pensions touchées (jusqu'à 70000€ pour certains) voire n'ont plus de pension depuis plusieurs mois (depuis un an pour l'un d'entre eux).

En Aquitaine, la lutte s'organise et des initiatives ont déjà été prises auprès du représentant régional de la tutelle ainsi qu'auprès du ministre Xavier Bertrand qui a été interpellé par le secrétaire général de la CGT.

Ces retraités recalculés, victimes d'un piège tendu par le gouvernement et le patronat, sont la démonstration que les réformes des retraites imposées aux salariés, non seulement ne règlent rien en matière de sauvegarde de notre système par répartition mais en plus, provoque des situations dramatiques chez les salariés.

A ces « recalculés » de la retraite, s'ajoutent les « recalculés » victimes de l'amiante et les privés d'emploi. Nous ne sommes pas des fraudeurs mais des travailleurs à qui l'on demande de payer une crise dont nous ne sommes pas responsables. Il faut aller voir du côté des employeurs et des banques. C'est dans leur contrôle qui faut mettre les moyens en priorité.

